



**DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ POUR PRODUIRE DE LA MUSIQUE DE FILM
CONFORMÉMENT AUX
«RÈGLES SUR LE CONTENU CANADIEN D'UNE PRODUCTION»
DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUSICIENS (FCM)**

Répondre aux questions suivantes en fournissant les renseignements requis ou en cochant la case appropriée :

1. Nom du producteur canadien et de la société : _____

Adresse et numéro de téléphone : _____

2. Titre du film : _____

3. Titre de l'émission ou de la série : _____ Nombre d'épisodes : _____
(Par saison)

4. Le demandeur est-il un signataire à une convention actuelle ou antérieure de la FAM? _____
(Veuillez préciser le cas échéant)

5. Quel est le marché visé pour la distribution commerciale?
___ Cinéma ___ Télévision ___ Autre _____

Veuillez indiquer la première occasion de diffusion (par. ex. SRC, CTV, réseau sur le câble) : _____
(veuillez préciser)

6. Avez-vous été engagé afin de produire ce film pour le compte d'une société de production étrangère? ___Oui ___Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom de la société : _____
(veuillez préciser)

7. S'agit-il d'une production en vertu d'un traité canadien de coproduction? ___Oui ___Non

Dans l'affirmative, préciser

Nom du ou des autres pays

8. Est-ce qu'une société par actions, une compagnie, une société de personnes ou une entité commerciale des États-Unis contribue ou participe au financement de cette production? Oui ___ Non ___

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le(s) nom(s) de cette entité _____,
le montant en dollars _____ \$ et le pourcentage de son investissement ou de sa participation _____ %.

9. Veuillez indiquer parmi les choix suivants ceux qui s'appliquent à cette production de film au Canada :

Conditions respectées pour être reconnue comme production canadienne, conformément aux règles sur le contenu canadien du CRTC

Certification reçue du BCPAC

Demande de certification au BCPAC; en attente de certification.

10. Dans quelle ville la musique sera-t-elle enregistrée? _____

11. Veuillez inscrire le budget approximatif _____ \$

Note : Vous devez déposer tous les contrats de session à la section locale de la FAM qui a compétence dans la ville où est enregistrée la musique. Il faut utiliser le formulaire de contrat AFM B7 lorsque l'on enregistre une musique pour une production visée aux termes de la présente convention.

J'atteste que, à ma connaissance, tous les renseignements indiqués ci-dessus sont exacts. Le producteur convient que, si la demande d'admissibilité contient toute information erronée ou délibérément fautive, dans un tel cas le film, l'émission ou la série télévisée qui fait l'objet

de la présente lettre d'adhésion sera automatiquement réputée être soumise aux conditions de la convention de base pour les films cinématographiques de la FAM ou de la convention des films télévisés de la FAM (selon ce qui s'applique), y compris, sans toutefois s'y limiter, aux conditions de la convention sur le fonds des paiements spéciaux pour les films cinématographiques et les téléfilms, qui sont incorporées aux présentes par référence. Dans un tel cas, les cachets d'échelle versés par le producteur ne compteront pas à titre de compensation de son obligation de verser les cotisations convenues au Fonds des paiements spéciaux. De plus, si le producteur fournit intentionnellement de fausses informations ou de fausses déclarations sur la demande d'admissibilité, la FAM aura le droit d'interdire au producteur d'utiliser la lettre d'adhésion pour toute production future.

Producteur

Jour Mois Année

| | |
|--------------------------------|--|
| RÉSERVÉ À L'USAGE DE LA FCM | ADMISSIBILITÉ : OUI _____ NON _____ |
| | SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DE LA FCM : _____ DATE : _____ |